



Droits du conjoint survivant

Par **Amsellem rebecca**, le **14/12/2016** à **22:36**

Bonsoir

Mon mari decede il y a 3 mois ma déshérité de mes droits légaux d'épouse (à cause de présence de ses 2 enfants) nous avons un compte Mr ou Mme pas bloqué elle me dit que je n'ai pas le droit d'y touché car il m'a déshérité

Or je prends 500 euros par mois pour compléter ma retraite en attendant de recevoir la sienne

Elle me dit de les rendre lorsque je l'aurais

Ca je ne le ferais pas

A telle raison??

Sachant que l'argent de ce compte Mr ou Mme vient exclusivement des revenus de mon époux

(il m'a protégé autrement)

Merci de votre reponse je suis tres embarrassée